

(riiremCentre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements ElectroMagnétiques
Organisme d'intérêt général accrédité par le Ministère de l'Economie et des Finances

Toute l'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2015

Compte rendu des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 4 octobre 2014**Assemblée Générale Ordinaire concernant l'exercice 2013 :****1-Le rapport moral est présenté par le Président Pierre LE RUZ.**

Il insiste notamment sur le fait que le Criirem est particulièrement compétent dans le cadre de la gestion des risques concernant les rayonnements électromagnétiques. Il explique aussi nos méthodes de mesures et de cartographies hyperfréquences. Le dernier point abordé fut l'électrohypersensibilité avec les mécanismes physiologiques de cette pathologie et la participation du Criirem à la mise en place de la zone blanche du Domaine de Chartreuse. Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité

2- Le rapport d'activité est présenté par la Secrétaire Générale Catherine GOUHIER.

Elle présente la mise à jour des résultats de l'enquête citoyenne THT mais aussi les résultats sur l'évolution des niveaux d'exposition aux antennes relais, réalisés en collaboration avec l'Université du Maine.

Elle développe les actions engagées par le Criirem (mesures, conférences, relations médias, interventions auprès des administrations, des municipalités, des établissements scolaires et universitaires...).

Elle fait aussi le bilan de l'activité des adhérents et des bénévoles.

Le rapport d'activité a été approuvé à l'unanimité.

3-Le rapport financier est présenté par le Trésorier William GARRIGOU.

Il fait ressortir un résultat positif et propose son report sur l'exercice 2014.

Le rapport financier a été approuvé à l'unanimité.

Assemblée Générale Extraordinaire :

Le but de cette assemblée était une mise à jour des statuts de l'association.

Chaque article a été lu et modifié selon les propositions faites par les membres présents.

Finalement, les 27 articles ont été soumis à l'approbation de l'AGE et ont été validés à l'unanimité.

Après avoir été édités et signés par le Président, La Secrétaire Générale, Le Trésorier et un membre du Conseil d'Administration présent, les nouveaux statuts ont été déposés en préfecture.

Ils sont disponibles sur simple demande au secrétariat.

contact@criirem.org

02 43 21 18 69

En 2015, le Criirem fêtera ces 10 ans !

Pour cette occasion nous souhaiterions éditer un livret de nos différentes publications.

Mais le Criirem ne serait rien sans ces adhérents et c'est pour cela que nous aimerions vous mettre au cœur de ce livret.

Faites nous parvenir vos témoignages, vos expériences, vos remarques, vos perspectives...

Toutes vos idées, y compris vos critiques, seront les bienvenues. Comment avez-vous utilisé les informations que nous vous avons transmises, comment en parlez-vous autour de vous, comment voyez-vous le Criirem dans quelques années ?

Faites nous parvenir vos réactions, vos dessins, vos photos et vidéos, vos articles de presse...

Ils seront utilisés dans une démarche constructive.



Dans ce Transmission, le Président du Criirem a voulu expliquer les raisons de sa démarche et de sa détermination à entreprendre des recherches sur l'impact sanitaire des champs électromagnétiques.

Si la création du CRIIEM date de 2005, c'est bien avant que Pierre LE RUZ s'est intéressé au sujet de la gestion des risques concernant l'impact des rayonnements radioélectriques sur le vivant. Il a été longtemps administrateur à la Société Française de RadioProtection (SFRP) et, entre les années 1975 et 1980, il a réalisé sa Thèse d'État sur les effets spécifiques des hyperfréquences ou micro-ondes sur la physiologie du rat blanc de laboratoire (Thèse de Série C N°248, ordre 642, 6 novembre 1980).

Au cours de ses recherches cinq éléments bibliographiques l'avaient fortement interpellé :

1°) La Vie de Nikola TESLA, inventeur de nombreuses technologies utilisant l'électricité et premier Électrohypersensible (EHS) déclaré dans la littérature scientifique.

2°) Les Précis de Médecine Aéronautique et Spatiale qui décrivent le Syndrome des micro-ondes affectant les personnels travaillant sur les RADARs.

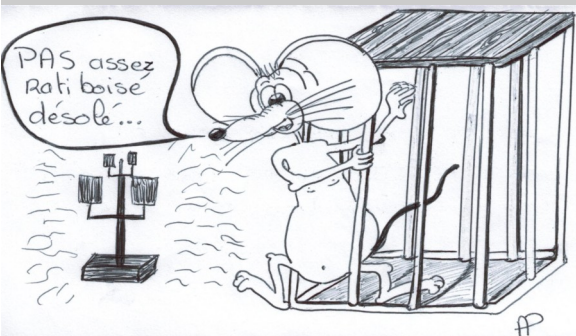
3°) Les Publications du chercheur américain Joseph KIRSHVINK sur les « Magnétosomes », nanoparticules de magnétite, qui interviennent dans la détection biologique des champs électromagnétiques chez les êtres vivants.

4°) Les travaux du Professeur Yves ROCARD sur les réflexes neurophysiologiques afférents aux champs électromagnétiques et à l'intervention de certaines hormones.

5°) Les travaux du Professeur Hans SELYE qui portaient sur la physiologie du STRESS et sur les maladies d'adaptation liées à l'environnement.

Par la suite, Pierre LE RUZ a présenté les conclusions de ses recherches dans un symposium international (URSI-CNFRS, « Electromagnetic Waves and Biology » Jouy-en-Josas, juillet 1980) organisé par l'Union Radio Scientifique Internationale (URSI), le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), l'International Radiation Protection Association (IRPA), la Bioelectromagnetics Society (BEMS-USA) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). A l'époque, les résultats qu'il avait obtenus étaient considérés comme alarmants.

En effet, des rats blancs de laboratoire qui avaient été exposés 15 jours à partir de la naissance (période néonatale), à des rayonnements hyperfréquences (3,5 GigaHertz) pulsés (500 Hertz) avec une densité de puissance de 5 milliWatts par centimètre carré (5 mW/cm²), présentaient à l'âge adulte les troubles irréversibles suivants :



1°) Une réduction significative du poids du corps, des glandes surrénales et des testicules.

2°) Un dysfonctionnement de la spermatogénèse caractérisé par des anomalies dans la structure cellulaire des testicules et par l'apparition de nombreux spermatozoïdes anormaux.

3°) Une modification significative de la concentration des hormones dans la glande hypophyse et dans les glandes surrénales.

4°) Une concentration significativement élevée des hormones de la reproduction dans le plasma sanguin, qui indiquait que le fonctionnement physiologique de cette fonction était perturbée.

L'étude concluait que l'exposition néonatale du rat blanc de laboratoire aux hyperfréquences perturbait définitivement chez l'animal devenu adulte la physiologie de la reproduction (fonction gonadotrope), la physiologie de l'adaptation au Stress (fonction corticotrope) et portait aussi atteinte au système neurovégétatif hypothalamique.

Finalement, la question primordiale qui reste encore posée aujourd'hui est la suivante : Les études scientifiques réalisées sur l'animal de laboratoire sont-elles transposables à l'espèce humaine ?

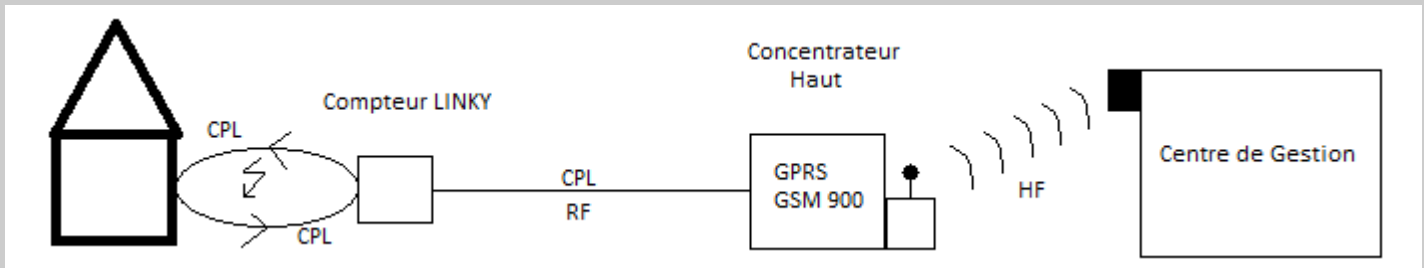
Dès 1980, Pierre LE RUZ avait jugé que les résultats expérimentaux qu'il avait obtenus devaient être interprétés dans le cadre de la gestion des risques et que l'utilisation intensive des nouvelles technologies radioélectriques devrait être déconseillée pour les jeunes enfants, voire pour les adolescents.



Mise à jour : Compteurs communicants

Dans notre Transmission n°13 de septembre 2013, nous avons présenté des généralités sur les compteurs à télé-relevés ; aujourd'hui en raison de nombreuses demandes, nous avons décidé de présenter une mise à jour sur leur fonctionnement suite à nos expertises réalisées sur de nombreux sites.

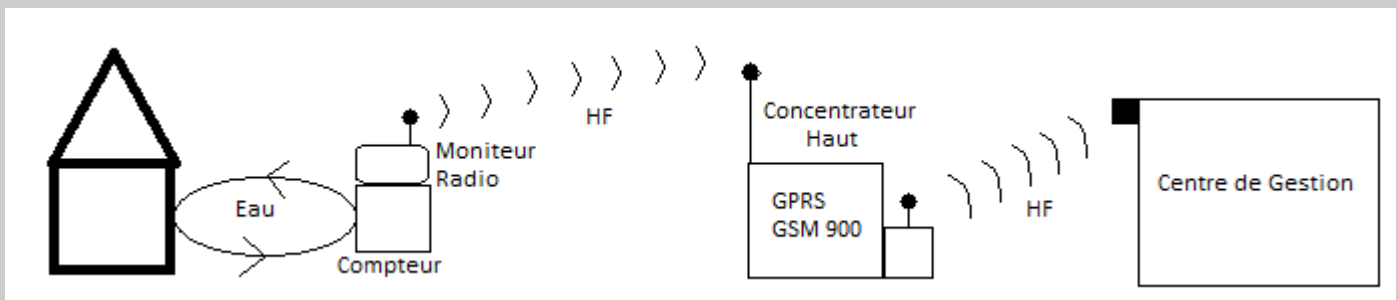
1) Concernant les compteurs électriques LINKY :



Le schéma ci-dessus explicite l'emploi d'un système CPL (Courant Porteur en Ligne) qui utilise, via le compteur, le courant électrique 50 Hertz comme porteuse pour des radiofréquences (9 à 150 kiloHertz) récupératrices des données d'informations sur la consommation du lieu de vie.

Le CPL est ensuite connecté à un concentrateur haut qui communiquera les données enregistrées par un système GPRS-GSM 900 en émettant des hyperfréquences (HF) de type GSM 900 Mégahertz vers un centre de gestion eRDF.

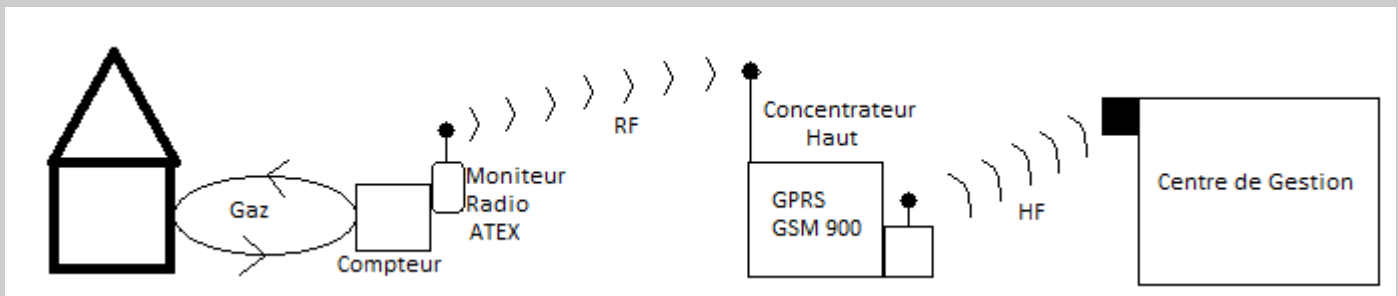
2) Concernant les compteurs d'eau :



Le schéma ci-dessus explicite l'emploi d'un moniteur radio connecté au compteur.

Les données sur la consommation d'eau du lieu de vie sont alors récupérées par le compteur et transmises via le moniteur radio par des émissions hyperfréquences (868 MégaHertz) vers un concentrateur haut. Ce dernier enregistrera les données par un système GPRS – GSM 900 et les transmettra vers un centre de gestion au gestionnaire d'eau, par des émissions hyperfréquences de type GSM 900 MégaHertz.

3) Concernant les compteurs gaz :



Le schéma ci-dessus explicite l'emploi d'un moniteur radio ATEX (Antidéflagrant) connecté au compteur. Les données sur la consommation de gaz du lieu de vie sont alors récupérées par le compteur et transmises via le moniteur radio par des émission radiofréquences (169 Mégahertz) vers un concentrateur haut.

Ce dernier enregistrera les données par un système GPRS—GSM 900 et les transmettra vers le centre gestion GrDF, par des émissions hyperfréquences de type GSM 900 Mégahertz.

Informations pertinentes

- 1) Les émissions des moniteurs radio et des concentrateurs ne sont pas continues. La transmission des données se fait par des impulsions dont la durée totale reste variable selon le gestionnaire, de l'ordre de quelques secondes, voire quelques minutes par jour.
- 2) Pour les lieux trop éloignés des concentrateurs, des répéteurs radioélectriques peuvent être installés pour relayer les informations entre les moniteurs radio et lesdits concentrateurs.
- 3) Pour les lieux trop éloignés des centres de gestion, des antennes relais déjà existantes peuvent être utilisées entre les concentrateurs et les centres de gestion.
- 4) Le terme ATEX signifie atmosphère explosive, c'est pourquoi les moniteurs radios posés sur les compteurs gaz sont anti-déflagration.
- 5) Concernant l'implantation des concentrateurs dans le clocher des églises, il y a obligation d'obtenir les autorisations du conseil paroissial et de l'évêché (Conférence des évêques de France, Circulaire n° 19-2001).
- 6) Concernant l'implantation des concentrateurs sur les châteaux d'eau, elle devra être conforme à la circulaire DGS/VS4 n° 98-05 du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique.

Pour conclure :

- Les lieux proches des systèmes CPL et des compteurs télérelevés sont exposés à des champs électromagnétiques faibles. Une distance de prévention de 2 mètres sera recommandée pour des expositions non impactantes dans les lieux de vie.
- Les lieux proches des concentrateurs sont exposés à des champs électromagnétiques plus élevés. Une distance de prévention de 5 mètres sera recommandée pour des expositions non impactantes dans les lieux de vie. De plus, ces installations doivent être sécurisées et doivent présenter des pictogrammes de danger et d'interdiction sur la signalétique spécifique aux ondes électromagnétiques pour la Sécurité et la Santé (Directive Européenne 92-58 et arrêté du 04/11/1993).

Une preuve indiscutable des effets des rayonnements non ionisants :

La Classification Internationale des Maladies (CIM10) note dans son chapitre XII index L57.8 et L57.9, des modifications de peau dues à des expositions chroniques aux Rayonnements Non Ionisants (dermite des écrans, eczéma, élastose...).

Les électrohypersensibles (EHS) présentent souvent ce type d'affection après de longues périodes d'expositions aux rayonnements électromagnétiques de type Extrêmement Basses Fréquences et/ou Hyperfréquences (Micro-ondes).

Comme la cause des affections est implicitement incluse dans la classification susnommée, par la suite une reconnaissance en maladie professionnelle peut être envisagée.

(riirem

Transmissions, publication trimestrielle réalisée par le Criirem

Responsable de la publication : Pierre Le Ruz

Comité de rédaction : Myriam Galbrun, Catherine Gouhier, Pierre Le Ruz.

Dessinatrice : Anais Pla

Toute reproduction est encouragée, sous réserve de la mention « Transmissions n° 18 (riirem, année 2015 »

Centre de Recherche et d'Informations Indépendant sur les Rayonnements Electromagnétiques

Association 1901 n°0723011863 – 19-21 rue Thalès de Milet – 72000 Le Mans – contact@criirem.org – Tél. : 02 43 21 18 69 –

www.criirem.org